Weekend avec ma fille

Par Miky22
Bonjour,
J'ai besoin d'un renseignement. Voilà j'ai ma fille tous les deux semaines comme beaucoup de parents séparés de l'autre parent. Je suis sapeur-pompier volontaire en plus de mon travail et je voudrais savoir si dans la loi, la mère de ma fille peut me poser des ennuis si un jour je ramène ma fille en retard si j'étais en intervention avant de la ramener par rapport à la convention signé?
Merci de vos réponses
Par yapasdequoi
Bonjour, Le jugement s'applique "sauf meilleur accord" entre les parents. Il est conseillé de respecter les horaires prévus sous peine de divers problèmes aux conséquences plus ou moins graves.
Si vous êtes dans l'incapacité de ramener votre fille chez sa mère, soit une personne de confiance peut l'accompagne à votre place, soit vous prévenez la mère pour qu'elle ne s'inquiète pas. Si la situation se répète souvent il faudra trouver une solution car le retour tardif peut notamment pénaliser votre fille que a classe le lendemain matin. Au pire, la mère a le droit de déposer une plainte pour non-représentation d'enfant. Ensuite vous devrez justifier de ce retard, et éventuellement accepter une modification des conditions de visite le weel end.
Par Isadore
Bonjour,
Oui, un retard ponctuel se justifie. Comme je suppose que votre fille ne vient pas avec vous en intervention, elle est soi en âge de rester seule, soit vous avez une solution de garde. Dans les deux cas il devrait être possible de prévoir une solution de secours pour la ramener chez sa mère (elle fait le trajet seule, ou avec la personne qui la garde).
Par AGeorges
Bonsoir Miky,
Quel que soit la valeur humaine de votre engagement de pompier volontaire, cela ne concerne pas votre ex qui a sa propre organisation et son propre emploi du temps.

Si vous ne ramenez pas votre fille en temps et en heure, une plainte pour non représentation d'enfant sera recevable, et, au plus probable, le JAF vous sanctionnera.

La formulation est de dire que votre ex n'est pas concernée par VOS problèmes d'organisation de VOTRE emploi du temps.

C'est donc à VOUS d'organiser votre "backup" d'indisponibilité. Solution B voire C!

Hélas, les bons sentiments n'ont, le plus souvent, pas droit de cité entre des ex (même si des exceptions existent, à vous de juger vos relations avec la vôtre).